

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2015

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Dispositif « Voisin-Age » - approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle**

Rapporteur : Monique Pourcelot

Le dispositif Voisin-Age est mis en place sur la Ville depuis 2013 et vise à établir des relations de voisinage avec les personnes âgées isolées dans un esprit de respect et de liberté pour chacun, avec le souci de sécurité et de protection des personnes les plus vulnérables tout en privilégiant la proximité, les affinités et la réciprocité des échanges.

Dans ce cadre, une convention de partenariat pluriannuelle a été signée entre la Ville et l'association « Petits frères des pauvres » suite à la délibération du 23 mai 2013. Elle donne lieu au versement d'une subvention annuelle.

Pour mémoire, les montants de subvention étaient fixés comme suit :

- en 2013 : 3 370 €
- en 2014 : 2 315 €
- en 2015 : 2 240 €

En accord avec le partenaire, il est proposé que le montant initialement prévu pour l'année 2015 soit ramené à 1 800 €.

Un avenant à la convention de partenariat fait donc état de cette modification.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir l'approuver et autoriser le maire à le signer.